

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRULON  
DU 05 AVRIL 2022**

L'an deux mil-vingt-deux, Le Cinq avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de Brûlon, légalement convoqués, s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel COUDREUSE, Maire.

Date de convocation : le 26 mars 2022

Date d'affichage : le 26 mars 2022

Secrétaire de Séance : Marie-Hélène ANGONNET

**Présentation de la transformation du service postal en « Place des Services » par Anne-Sophie SAGET, dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain »**

La baisse de clientèle à la Poste de Brûlon a amené la Commune de Brûlon et le Groupe La Poste à réfléchir sur une évolution du service.

Accompagné avec l'école de Design de Nantes et la mobilisation d'ambassadeurs, la Commune de Brûlon a organisé une consultation citoyenne et participative afin d'initier des services innovants dans la Poste.

En relation avec la chargée de Mission auprès de l'Opération « Petites Ville Demain », Mme SAGET et le Groupe La Poste, il est proposé à l'assemblée un espace « **Place des Services** »

- Lieu d'accueil physique, animé par une équipe, à des horaires ajustés
- Une consigne-services 24h/24h et 7j/7j, pour une accessibilité maximale
- Une application mobile et son interface de gestion pour avoir le service en ligne
- intégration d'une **Agence Postale Communale**, en conservant l'ensemble des services actuels de la Poste (affranchissements lettres et colis, recommandés, vente de timbres, enveloppes prêt à poster, emballages Colissimo, Emballages à affranchir...) et des services financiers (retrait d'espèces sur les comptes courant ou post épargne ou livret d'épargne, demande services liées aux CCP, procuration liées aux services financiers, versements sur des comptes...)
- Espace cosy et convivial :
  - pôle d'accueil : Offres et services, temps forts de partenaires
  - lieu reflétant la vie du village

Il est prévu une fonction évolutive des services suivant les besoins exprimés par les Brûlonnais, elle pourra prendre la forme d'une enquête régulière.

**Modèle économique :**

Le dispositif prévoit l'association du projet « **Place des Services** » et de l'**Agence Postale Communale**.

Afin d'offrir aux utilisateurs un lieu convivial des travaux d'aménagement sont nécessaires.

Plan de financement - Investissement

04/2022

<b>Installation initiale</b>		Banque des Territoires	20 000.00 €
Mise en place du service	5 000.00 €	La Poste	60 000.00 €
Personnalisation de l'application mobile	5 000.00 €	Commune de Brûlon	20 000.00 €
<b>Travaux d'aménagement</b>			
Immobilier	70 000.00 €		
Mobilier	10 000.00 €		
Consigne-services	10 000.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>100 000.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 000.00 €</b>

**Une demande de subvention sera sollicitée auprès de la Banque des Territoires dans le cadre de l'AAP Subvention Numérique – PVD.- [DELI-22-4-03](#)**

La poste accompagne le projet au titre de sa politique de proximité

Pour faire fonctionner la « **Place des Services** » et **l'Agence Postale Communale**, un personnel formé est indispensable

La prévision financière à la charge de la collectivité :

Prestation service La poste – Postier-régisseur	20 000.00 €	La Poste	14 400.00 €
Personnel communal (APC)	20 000.00 €	Commune de Brûlon	25 600.00 €
<b>Total</b>	<b>40 000.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>40 000.00 €</b>

Proposition sur la base d'ouverture de 3h/j sur 6 j minimum, La Poste accompagne le projet au titre de la convention pour l'Agence Postale Communale (APC) par laquelle elle s'engage à verser une indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle de 1200.00 €.

D'autres subventions pourront également être sollicitées.

**Délibération :**

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal de Brûlon, par 1 abstention et 18 Voix POUR,

- Sollicité l'ouverture d'une Agence Postale Communale
- Approuve la convention à intervenir entre la Commune de Brûlon et La Poste dans le cadre de la mise en place de l'Agence Postale Communale

04/2022

- Autorise M. Le Maire à mettre en place la solution « Place des Services » proposée par la poste
- Valide le Plan de financement d'investissement proposé
- Autorise M. Le Maire à déposer tout dossier de demande de subvention et notamment auprès de la Banque des Territoires
- Autorise M. Le Maire à signer tout document inhérent au présent dossier

**Demande de subvention au titre de l'Appel A projet fond friches – Ets RAMBOURG – place Gautier Chevreuil**

Dans le cadre de sa politique de reconquête de son centre-bourg, de résorption des dents creuse et de densification, la commune de Brûlon envisage d'acquérir les anciens locaux industriels Rambourg, actuellement propriété de Mr Lemaire situés au cœur de la commune, à proximité de l'église.

L'objectif est de mettre en œuvre son projet de création d'un nouveau quartier, tel que défini dans l'étude AEU que la commune avait effectué. La démolition de ces locaux industriels, ajoutés à l'achat de jardins environnants permettraient de créer de nouvelles rues et de libérer des parcelles à vocation d'habitat au cœur du centre-bourg.

La 1<sup>ère</sup> étape vise à acquérir, dépolluer puis déconstruire ces anciens locaux. A ce titre, la commune souhaite solliciter dès à présent une subvention au titre de l'AAP Friches recyclage urbain

Le conseil municipal est invité à :

- Autoriser Mr le Maire à déposer une demande de subvention au titre de l'AAP Friches recyclage urbain
- Autoriser Mr le Maire à signer tout document inhérent au présent dossier

**Après avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Le Conseil municipal décide :**

- **D'autoriser M. Le Maire à déposer une demande de subvention au titre de l'AAP Friches recyclage urbain**
- **D'autoriser M. Le Maire à signer tout document inhérent au présent dossier**

**vote des taux d'imposition 2022**

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des produits prévisionnels des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022

**Après avoir délibéré**

**Le conseil municipal décide de maintenir les taux suivants :**

**Taux de taxe foncière (bâti) : 42.22 %**

04/2022

**Taux de taxe foncière (non bâti) : 32.97 %**

**Résultat de consultation du marché pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restauration du Prieuré et autorisation de signature du marché**

Une consultation a été organisée sous forme d'une consultation procédure adaptée Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restauration du Prieuré

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'entreprise ASCISTE INGENIERIE GRAND OUEST pour un montant de 85 800 € H.T. soit 102 960.00 € TTC.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer le marché assistance à maîtrise d'ouvrage

**Travaux**

**- Immeuble du 7 place Gautier Chevreuil**

Devis supplémentaire – lot maçonnerie

L'ensemble du conseil s'est réuni sur le site afin de voir l'évolution des travaux et de ses difficultés.

Il faut prévoir un coût supplémentaire sur le lot maçonnerie.

Un devis d'étalement pour un renforcement du pignon pour un coût 8 753.80 € H.T. est présenté.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, l'unanimité, d'autoriser M. Le Maire à signer un devis supplémentaire lot maçonnerie

d'un montant de 8 753.80 € H.T. à l'entreprise BOYER-VITRÉ (TDH 4.0) – ZI LA MINÉE 72500 LUCEAU

- Devis travaux supplémentaire (lot 3 – charpente bois couverture)

Afin de sécuriser les travaux étalement pour le renforcement du bignon, un devis de travaux supplémentaire a été demandé à l'entreprise DORIZE, titulaire du lot 3 – charpente bois couverture) pour un montant de 1 495.07 € H.T.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. Le Maire à signer un devis supplémentaire de l'entreprise DORIZE, titulaire du lot 3 charpente bois couverture pour un montant de 1 495.07 € H.T.

04/2022

#### **- Reprise des concessions au cimetière**

La commission cimetière informe que les travaux de reprise de concession sont terminés, l'entreprise titulaire du marché a exécuté correctement les travaux demandés.

Une première réunion avec le CAUE a eu lieu afin de prévoir un aménagement paysager du cimetière.

#### **Devis divers**

- Buvette – terrain de sport

Monsieur DUHAMEL présente les devis de travaux pour la réalisation d'un local -buvette en ossature bois toit plat :

- Devis de l'entreprise ATOUT BOIS pour un montant 25 774.12 € H.T. soit 30 928.94 € T.T.C

- Devis de l'entreprise MENUISERIE GRUDET pour un montant de 14 039.04 € H.T. soit 16 846.84 € TTC

Après avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 1 abstention et 18 Voix POUR, autorise Monsieur Le Maire à signer les devis suivants :

- Devis de l'entreprise ATOUT BOIS pour un montant 25 774.12 € H.T. soit 30 928.94 € T.T.C

- Devis de l'entreprise MENUISERIE GRUDET pour un montant de 14 039.04 € H.T. soit 16 846.84 € TTC

#### **Intervention du réseau pluvial -chemin de la Touche**

Le réseau d'eaux pluviales chemin des Vignes et chemin de la Touche est mal défini entre le réseau privatif et le réseau public.

Monsieur DODIER, adjoint au Maire, avec le service voirie communale, le service SPANC de LBN COMMUNAUTÉ, la société VEOLIA et les propriétaires des habitations ont revu le réseau d'assainissement autonome et le réseau d'eaux pluviales du secteur.

Pour se conformer aux normes, la commune de Brûlon doit réaliser des travaux de remise en état sur le réseau d'eaux pluviales route de Sablé

Un devis a été demandé à l'entreprise VEOLIA, le montant est de 6 537.45 € H.T. soit 7 844.94 € TTC

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer le devis avec Véolia pour un montant de 6 537.45 € H.T. soit 7 844.94 € TTC.

#### **Achat d'un véhicule d'occasion pour le service technique**

Pour des besoins grandissants, le service technique a besoin d'un véhicule type « Petit camion » pouvant transporter 3 salariés

Monsieur Le Maire propose un véhicule RENAULT Trafic – km au compteur 114 170 – 1<sup>ère</sup> mise en circulation 20/10/2016 avec un attelage

Le Garage COMPAIN propose le véhicule au prix de 13 864.72 € H.T. soit 16 924.70 €

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise l'achat du véhicule RENAULT Trafic d'occasion pour un montant de 13 864.72 € H.T. soit 16 924.70 € TTC.

Autorise Monsieur Le Maire à signer le devis et à réaliser l'ensemble des pièces administratives (carte grise, contrat d'assurances).

#### **Budget assainissement**

- Devis chiffrage boues 2021

- Devis chiffrage boues 2022

- Délibération modificative

04/2022

Dans le cadre de la pandémie du COVID-19, la commune de Brûlon a l'obligation de retraiter les boues issues de la station d'épuration.

L'entreprise VEOLIA, fermier du contrat d'assainissement, nous a transmis deux devis pour le traitement des boues

Un chiffrage des reprises de boues en 2021 pour un montant 22 110.82 € TT

Un chiffrage des reprises de boues en 2022 pour un montant 13 500.00 € TTC

TOTAL : 35 610.82 € T

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer les devis avec la société VEOLIA

- Devis de chiffrage des reprises de boues en 2021 pour un montant 22 110.82 € TT

- Devis de chiffrage des reprises de boues en 2022 pour un montant 13 500.00 € TTC

#### - Tarifs 2022- BASE DE LOISIRS

##### TARIFS ACTIVITES :

Veillée « Tipis du Bonheur de vivre » : **10 €** par pers

Repas livré par Cuisine Centrale : **4,50 €** par pers

**40 €** l'heure pour 12 enfants

Tarif LCV+ ALAPL : **8 €** pour 2h00 par personne par activité

Tarif groupe avec encadrement : de 13 à 99 enfants **12€** /enfant pour 3 activités

**15€** /enfant pour 4 activités

Plus de 100 enfants forfait **900€**

Tarif groupe sans encadrement (prêt de matériel) forfait **750€**

Tarif pour école de Brûlon **1€** /enfant

Tarif pour école Privée (Chaufour, Vallon et Loué) **4€** /enfant

##### PERSONNEL:

Contrat C.E.E Qualifiés **68€** par Jour

Contrat C.E.E **64€** par Jour

Contrat C.E.E Débutants **58€** par Jour

Surveillants de Baignade **66 € par jour**

Animateurs diplômés (BE, CQP...) **15€** de l'heure

##### REGIE :

<b>Série A</b>	1h canoé, paddle, VTT, + 30 min pour pédalo, 30 min vélo sur l'eau	7€
<b>Série B</b>	Activité ½ journée à partir de 13 h (canoé, VTT, paddle) + Trotinettes électriques (1h) + FAT électrique (1h) + VTT électrique (1h)	12€
<b>Série C</b>	Activité et location à la journée à partir de 11 h plus ½ journée Vélo électrique	16€
<b>Série D</b>	Gyropode (20 minutes), kart à pédale solo (30 min) + VTT (1h) +	7€

04/2022

	VTT électrique (30 min)	
<b>Série E</b>	Location du court de tennis à l'année par personne	20 €
<b>Série F</b>	Karting Nautique électrique (15 min) +FAT électrique (30 min) + Trotinettes électriques (30min)	7€
<b>Série G</b>	Droit entrée activité grand public par <b>SEMAINE (BRULON)</b>	15 €
<b>Série H</b>	Droit entrée activité grand public par <b>SEMAINE (Hors BRULON)</b>	25 €
<b>Série I</b>	Activité grand public	2€

#### **Hébergement des surveillants de baignade**

Afin de recruter plus facilement des surveillants de baignade, la Base de loisirs propose comme service un hébergement gratuit au camping Le Septentrion, le coût de l'hébergement est de 880.00 €.

Après avoir délibéré,

Le Conseil municipal accepte cette prise en charge de l'hébergement qui sera payé sur le budget de la Base de Loisirs.

#### Tarifs local ados

Gisèle BERNIER, adjoint au Maire à l'enfance jeunesse, présente les nouveaux tarifs du local jeunes proposés par la commission enfance jeunesse

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022

Droit d'entrée à l'année (scolaire) 20 €

	Quotient familial < 700		Quotient familial >701	
	<b>Brûlon</b>	Hors Brûlon	<b>Brûlon</b>	Hors Brûlon
Burger+sortie	<b>12 €</b>	14 €	<b>15 €</b>	17 €
Activité simple	<b>2 €</b>	4 €	<b>5 €</b>	7 €
sortie	<b>7 €</b>	9 €	<b>10 €</b>	12 €
Sortie hors 72	<b>17 €</b>	19 €	<b>20 €</b>	22 €

Après avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, suit l'avis de la commission et donne un avis favorable aux nouveaux tarifs du local ados à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022

#### **Délibération d'achat de la résidence d'autonomie avec l'avis des domaines**

La Commission d'aide sociale de Brûlon a décidé d'acquérir la résidence autonomie située 14 rue Saint-Marc – immeuble cadastré AB 555- AB 556 – AB 557 et AB 558 à Sarthe-Habitat, propriétaire de l'immeuble.

04/2022

Vu l'avis de domaines 2020-72050V0293 sur la valeur vénale de la résidence autonomie située 14 rue Saint-Marc à Brûlon estimé à un montant de 360 000.00 €.

La CCAS de Brûlon (Budget annexe résidence autonomie) a fait une proposition d'achat à la hauteur de 250 000 € que l'organisme Sarthe-Habitat a accepté.

Avant la rédaction de l'acte,  
Sarthe-habitat souhaite connaître l'avis du conseil municipal de Brûlon concernant cette acquisition.

Après avoir délibéré,  
L'ensemble du Conseil Municipal, à l'unanimité, exprime un avis favorable à l'acquisition de la résidence autonomie située au 14 rue Saint-Marc à Brûlon pour un montant de 250 000 € par le CCAS de Brûlon (budget annexe résidence autonomie) et donne tout pouvoir à M. Le Maire et Président du CCAS à faire les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet d'achat.

#### **Autorisation de signature des conventions d'objectif et de financement pour les prestations avec la CAF**

- Convention périscolaire
- Convention adolescents

Le conseil municipal autorise M. Le Maire à signer les conventions d'objectif et de financement pour les prestations avec la CAF (convention périscolaire, convention adolescents).

#### **12- Participation financière au service de l'Etat Civil de la Ville Le Bailleul pour l'année 2021- DELI-22-4-19**

Adoption à l'unanimité

La loi NOTRE, prévoit l'obligation de participation des communes au financement du service de l'Etat Civil des petites villes hospitalières.

Pour l'année 2021, le coût d'un acte de décès est de 59.23 € et le coût d'un acte de naissance est de 60.90 €.

La participation est de 360.39 € pour le service Etat Civil de la Ville de Le Bailleul pour l'année 2021.

Année scolaire 2021-2022 – 5 élèves de Saint-Ouen –en- Champagne et 3 élèves de Joué-en-Charnie

#### **14- Demande de droit de terrasse au profit de la Boulangerie**

La boulangerie « Au Petit Moulin » souhaite installer 3 tables devant le magasin, sans empiéter sur les places de stationnement.

Une demande de permission de voirie a été déposée.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'autoriser cette installation dans les conditions suivantes :

- installation de 3 tables, non fixés au sol, devant la devanture
- pas d'empiètement sur les places de stationnement

#### **15- GRDF – Redevance 2022**

04/2022

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à titrer à GRDF pour l'année 2022 le montant de 1 557.90 € correspondant à la redevance d'occupation du domaine public

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à demande a GRDF la somme de 1 557.90 € correspondant à la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2022

#### **16- Droits de préemption**

Monsieur Le Maire informe qu'il a renoncé aux droits préemption suivants :

- Un immeuble cadastré AC 530 – situé au 24 rue Charles Bateau
- Un immeuble cadastré AB 555-556-557-558 – situé au 14 rue Saint Marc

#### **Subvention à la Fondation du Patrimoine**

Monsieur Le Maire propose d'adhérer à l'association « Fondation du Patrimoine » pour l'année 2022 à la hauteur de 120 €

Le Conseil Municipal accepte cette adhésion











04/2022

04/2022

